

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'EXAMINER L'ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017

Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances a eu l'occasion de se réunir le jeudi 18 août dans sa nouvelle composition afin de traiter une question de la Municipalité et de lui rendre un rapport qu'elle a volontairement élargi à l'ensemble des questions financières de la Commune.

La commission se réfère donc à son rapport intitulé « rapport de la commission des finances à la Municipalité sur la situation financière de la Commune de Ballaigues, ses taxes et son taux d'imposition. »

Entre temps, l'annonce du retour d'environ CHF 1'800'000.- de la part du Canton suite à l'erreur de calcul en 2014 sur les montants dus pour la facture sociale et la péréquation ne fait que conforter la position exprimée dans ledit rapport.

Taux d'imposition

Une augmentation ne paraît pas du tout opportune alors que la Commune jouit d'une confortable marge d'autofinancement. Quant à une baisse, elle n'apparaît non plus pas opportune car la Commune doit garder sa capacité d'investir. La commission signale que le taux d'imposition à 66 est l'un des plus favorables du district Jura-Nord vaudois. Dans l'ancien district d'Orbe, il s'agit tout simplement du taux d'imposition le plus attractif. Dans le district du Jura-Nord vaudois, les taux d'imposition 2015 les plus favorables sont à Bonvillars (55), Villars-Epeney (60), Montagny-près-Yverdon (61), Champagne (63), Le Chenit (63), Onnens (65), et Le Lieu (65). A titre de comparaison, citons également les taux 2015 de la Commune d'Orbe (72), Vallorbe (74), Yverdon-les-Bains (76.5), Lignerolle (81) et Baulmes (78), commune de taille comparable.

Autres taxes

La Commission propose d'harmoniser la taxe sur les tambolas et les lotos à 0.

Par ailleurs, et compte tenu de la difficulté à anticiper les mouvements de péréquation, l'impact de la réforme fiscale RIE3, une certaine volatilité des rentrées fiscales sur les personnes morales, la commission se rallie à la pratique de l'examen annuel du taux d'imposition et des taxes.

Conclusion

En conclusion du présent rapport, la Commission demande au Conseil communal :

- D'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit un maintien du taux d'imposition de 66 pour l'année 2017, de supprimer la taxe sur les lotos à 0,
- De maintenir l'examen annuel du taux d'imposition.

La commission des finances est composée de Mesdames et Messieurs :

- Nathanaël Bourgeois, Président-rapporteur
- Patricia Bourgeois
- David Leresche
- Liliane Leresche
- Dario Salvi
- Cédric Leresche, suppléant
- Pierre-Alain Nyffenegger, suppléant

Ballaigues, le 15 septembre 2016